Le Nord

ADMINISTRATION — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — **BUREAU D'ANNONCES** — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,60
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

Temps probable. — En Flandre, les pluies vont reprendre dans le Nord-Ouest ; un temps assez chaud est probable.

On travaille en ce monde le plus souvent sans fruit visible, et il n'est pas de moisson ailleurs que dans le ciel.

GRATRY.

CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du vendredi 21 juin

LES INTERPELLATIONS SUR LE MAROC

M. MILLERAND déclare que le général Moinier a fait tout ce qui était possible. Les éloges qu'il a reçus de M. Messimy étaient mérités.

Puis le ministre s'explique sur le fonctionnement du Service de Santé. On ne pouvait demander aux médecins, infirmiers, etc., plus que l'effort donné.

M. Millerand se défend d'avoir télégraphié à Fez qu'il songeait à organiser la conscription des indigènes. « Jamais, affirme-t-il, je n'ai donné d'instructions de ce genre. Cette dépêche qu'on me prête est de pure fantaisie. »

Et l'orateur rappelle qu'il a toujours été pour l'unité de commandement. Pour l'assurer effectivement, il a voulu mettre les troupes chérifiennes sous la direction du général Moinier.

Tous les officiers de l'Ecole de Guerre ont répondu d'ailleurs admirablement, à ce qu'on attendait d'eux. Le ministre assure qu'il ne tient pas compte de leur origine pour les juger.

Après avoir exposé longuement la situation de nos troupes au Maroc, M. Millerand termine son discours en rendant hommage au général Lyautey, en qui le Gouvernement a pleine confiance.

« Tout ce qu'il nous a demandé, il l'a obtenu et nous sommes toujours disposés à le satisfaire. »

M. DUMENIL répond au ministre. Il affirme sa bonne foi complète et son désir d'améliorer la situation au Maroc.

M. CHAUMET, Sous-Secrétaire d'Etat des P. T. T., dépose une proposition de loi portant augmentation du traitement affecté au personnel des P. T. T., des Contributions Indirectes et des Douanes.

La Chambre décide ensuite de renvoyer à vendredi, la suite de la discussion sur le Maroc.

Séance levée à 6 heures 30.

Séance lundi pour la Réforme Electorale.

SENAT

Suite et fin de la séance du vendredi 21 juin

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

M. F. DAVID indique les résultats obtenus par les écoles déjà établies dans les campagnes et il déclare qu'il fonde de grands espoirs sur ces écoles pour assurer l'enseignement d'hiver. La question n'est pas tout-à-fait la même en ce qui concerne les écoles d'industrie, mais M. F. David fait tous ses efforts pour arriver à une entente avec ses collègues de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

M. NOEL affirme, contre M. Gadyn, la supériorité de l'enseignement technique donné par nos écoles des mines, des ponts et chaussées, des Beaux-Arts, de l'Ecole Centrale et de notre Université.

Nos ingénieurs, nos industriels ne le cèdent à aucun, la France reste le pays des grandes entreprises.

L'orateur fait un vif éloge de l'Ecole Centrale, il insiste pour qu'on donne à cette école tout le développement qu'elle mérite.

M. Henry MICHEL revient sur la crise d'apprentissage. Il croit que la loi sur la journée de 10 heures terminera cette crise.

M. TOURON tient à préciser un point. La loi de 1909 a fait renvoyer des usines non des apprentis, mais des jeunes ouvriers. Il nie qu'il faille voter la journée de 10 heures pour remédier à la crise d'apprentissage.

L'orateur se déclare partisan de l'enseignement technique, mais il n'admet pas le principe de l'obligation.

Après une nouvelle défense de l'Ecole Centrale présentée par M. NOEL, le Sénat a adopté à mains levées un ordre du jour de M. ASTIER approuvant les déclarations du Gouvernement et comptant sur lui pour réorganiser l'enseignement technique.

Séance levée à 7 heures ; séance mardi.

LE PATRIOTISME des Lorrains annexés

On lit dans l'*Indépendant de l'Est* :

On a annoncé de Fez, que le sergent Arnette, des tirailleurs algériens, avait trouvé la mort dans le combat du 26 mai. Un de ses hommes, un vieux soldat, venait de tomber. Le Marocain qui l'avait abattu s'était jeté sur le cadavre et lui avait coupé les lèvres, le nez et la langue, crevé les yeux, taillé le larynx et lui avait arraché la médaille militaire comme trophée. Le sergent Arnette tua le mutilateur et ressaisit la médaille. En se relevant, il reçut à la gorge une balle qui le tua net.

Bon sang de Lorrain ne peut mentir. Hippolyte Arnette, père de l'héroïque sergent, de Fribourg, près de Sarrebourg, avait 7 garçons. La guerre de 1870 en trouva 3 engagés volontaires. Les Prussiens ayant envahi le beau pays lorrain, le 4e, âgé de 17 ans, s'engagea pour la durée de la guerre. L'aîné revint avec la médaille militaire et trois citations à l'ordre du jour de l'armée. Le 7e frère est encore à Madagascar.

Le brave engagé à 17 ans ne consentant pas à servir l'Allemagne fut condamné à 1000 marks d'amende pour insoumission. Après avoir fait 5 ans au 10e bataillon de chasseurs, à Saint-Dié, il revint au pays natal, ayant bénéficié d'une amnistie. Il eut, depuis lors, 2 filles et 6 garçons, dont 3 ont servi la France en même temps.

C'est le 4e qui vient de tomber sur le champ de bataille de Fez. Il servait à Nancy, au beau 26e, quand il rendit ses galons de caporal pour aller servir son pays et mourir au Maroc, sous les plis du drapeau français. Sa mère habite encore le pays annexé.

La mort héroïque de ce petit soldat lorrain, sur un sol arrosé de sang français, est un noble et grand encouragement pour les jeunes annexés qui veulent, à tout prix rester Français. Le jeune Arnette n'avait pas voulu porter l'uniforme abhorré du vainqueur provisoire. Ainsi, la Lorraine demeure la pépinière des braves.

La famille Arnette a des parents à Lille, c'est ce qui nous a engagé à reproduire l'article ci-dessus.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— **A LA GORGUE**, de **M. Louis Flipo**, brasseur, adjoint au maire de La Gorgue, ancien commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers, décédé le 19 juin, à l'âge de 54 ans, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu samedi 22 juin, à 11 h. 1/2 du matin.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant).

— Mercredi et non mardi prochain, sera célébré en l'église Saint-Maurice-des-Champs, à **LILLE**, le mariage de **M. Maurice Maes**, fils de M. et Mme Jules Maes, avec **Mlle Marie Prouvost**, fille de M. et Mme Georges Prouvost et petite-fille de M. Félix Dehau, conseiller général du Nord, maire de Bouvines, et de Mme Félix Dehau.

— Nous apprenons les fiançailles, à **LILLE**, de **M. le docteur Joseph Sabié**, chef de clinique à la Faculté catholique de médecine, avec **Mlle Jeanne Rousseau**.

Mlle Rousseau est la nièce de M. Victor Keller, officier d'administration principal du génie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, qui dirige les travaux de construction de la Bourse de Commerce.

— On nous annonce les fiançailles de **M. Charles Verley**, fils de M. et Mme Verley-Bollaert, de **LILLE**, avec **Mlle Anne-Marie Van de Weghe**.

— Nous apprenons les fiançailles de **M. Paul Leblanc**, fils de M. Paul Leblanc-Leclercq, négociant à **TOURCOING**, et de Mme Paul Leblanc, avec **Mlle Jeanne Ruskoné**, d'**EU** (Seine-Inférieure).

L'«Etoile du Matin» SUR LA SCARPE

L' « Etoile du Matin » a quitté Marchiennes mardi, se dirigeant vers Pont-à-Vendin, où elle est attendue avec impatience par 300 bateaux stationnaires. Mais plus grande encore est l'impatience des paroisses riveraines. Malgré le désir de M. l'abbé Platau de gagner les centres au plus tôt, il a fallu céder aux instances d'une foule enthousiaste.

A RIEULAY

Dès huit heures du matin les visiteurs venus de Rieulay étaient échelonnés le long du chemin de halage sur plusieurs kilomètres d'étendue. M. l'abbé Dhaussy, curé de la paroisse, monte à bord. Les uns, à l'intérieur, chantent des cantiques, les autres, au dehors, s'attellent à la corde pour aider « Savoyard » — c'est le nom du baudet offert par les Calaisiens. — Le spectacle est des plus pittoresques.

A VRED

En arrivant à l'écluse de Vred, première réunion et premières explications données par M. l'abbé Platau. Puis les paroissiens de Rieulay cèdent la place à ceux de Vred, dès l'arrivée de M. le Curé et de M. l'abbé Couvez, son frère. Une seconde réunion est alors décidée, tandis qu'une gracieuse hospitalité est réservée au presbytère à M. l'abbé Platau.

A deux heures la cloche de l'église sonne à toute volée. Celle du bateau — une « rescapée » des Tuileries — retentit à son tour. La foule arrive, la scène est vraiment grandiose. Après la prière et les cantiques, M. Platau, présenté par M. le curé de Vred, prend la parole. Il dit combien il est heureux de se trouver dans son pays — car il est d'Hornaing — et d'y rencontrer d'aussi ardentes sympathies. Il n'en est nullement surpris, car il connaît le cœur et la foi de ses compatriotes. Il évoque l'apostolat du R. P. Tison, un missionnaire du pays, qui voyage, lui aussi, pour évangéliser des peuplades oubliées. Enfin il explique le but de l'œuvre en remerciant de tout son cœur ses chers confrères et leurs paroissiens.

Après la visite du bateau, MM. les abbés Couvez et Poulain et M. l'abbé Carpentier, curé de Pecquencourt, avec une partie des paroissiens de Vred, restent à bord jusqu'au pont d'Anchin.

A PECQUENCOURT

La paroisse est venue à la rencontre du bateau. On aide encore une fois « Savoyard », et l' « Etoile » marche à toute vitesse.

Au pont d'Anchin, nouvelle réunion, nouveau discours, et dans les mêmes termes, de M. l'abbé Platau. Les chanteuses entonnent le cantique : « En vous quittant, Mère chérie... »

On se sépare ensuite avec regret, mais chacun emporte un délicieux souvenir de cette journée unique et si édifiante. La statue de Notre-Dame de Lourdes disparaît sous les fleurs et dans la lumière des nombreuses bougies offertes avec dévotion par ces trois paroisses, dans un élan de pieuse et apostolique générosité.

A RACHES

A neuf heures du soir, l' « Etoile » était amarrée au pont de Raches et tout de suite envahie par la foule.

Le lendemain, après la messe, M. l'abbé Platau ne manqua pas de rendre visite à M. le chanoine Gadenne, le vénérable centenaire, M. le chanoine compte 106 ans révolus. Le passage du bateau l'intéresse vivement : « C'est une idée de génie », s'écrie-t-il, et c'est vraiment curieux ». Aussi regrette-t-il de ne pouvoir s'y rendre, bien qu'il en fasse la proposition en plaisantant.

Le soir, à sept heures, M. l'abbé Sion, pro-curé, vient présider une réunion à bord.

M. l'abbé Platau remercie la population, M. le chanoine Gadenne, M. le pro-curé et M. le curé de Frais-Marais, venu pour la circonstance. Il dit le but de l'œuvre et les encouragements dont il est l'objet partout, et à Raches tout spécialement. Il salue dans l'assistance M. et Mme Philippe Lespagnol, bienfaiteurs de toutes les œuvres. Il a connu M. Lespagnol à Saint-Jean, la belle et prospère institution de Douai.

Le spectacle est digne des précédents : c'est inoubliable.

Le lendemain, jeudi, l' « Etoile » s'arrêta en face de la brasserie Lespagnol, où Madame daigna offrir à la chapelle flottante un magnifique bouquet de roses rares, pendant que les ouvriers visitaient le bateau...

Après la visite solennelle de Mgr le Coadjuteur à bord de la péniche et la bénédiction de Sa Grandeur, rien ne peut faire mieux ressortir le caractère et l'utilité de l'œuvre que ces manifestations populaires.

Grande fête de N.-D. de Lourdes à Wambrechies

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que cette année la fête d'été des brancardiers et des infirmiers de N.-D. de Lourdes aura lieu à Wambrechies dimanche 21 juillet.

Que tous ceux qui aiment la Sainte Vierge, Notre-Dame de Lourdes prennent dès maintenant leurs dispositions pour se rendre libres le 21 juillet.

Nous savons que la pieuse et très chrétienne population de Wambrechies tiendra à honneur de glorifier le mieux possible la Reine du Ciel et de la Terre. Un cortège s'organise dans lequel figurera tout ce qui peut contribuer à faire aimer davantage la Très-Sainte Vierge.

Daigne N.-D. de Lourdes bénir tous ceux qui travaillent pour sa gloire !

Le Concours Central Agricole DE PARIS

Voici la liste des éleveurs du Nord lauréats du Concours central agricole de Paris :

RACES DE TRAIT

Race Ardennaise

Groupe de 1 m. 60 et au-dessous

Poulains entiers de 2 ans. — 1re prime, médaille d'or et 400 fr., Macarez, Halluin ; 3e pr., méd. de bronze et 200 fr., Société de la Vallée de la Selle, Beaurain ; mention, Société de la Vallée de la Selle.

Etalons de 3 ans. — 2e prime, méd. d'arg. et 500 fr., Riche, Feignies ; mention, Lefebvre, Lesdain.

Etalons de 4 ans et au-dessus. — 1re prime, méd. d'or et 700 fr., Leleu, Tilly ; mention, Société de la Vallée de la Selle.

Pouliches de 3 ans. — 1re prime, méd. d'or et 400 fr., Marchand, Feignies ; 2e pr., méd. d'arg. et 300 fr., Société de la Vallée de la Selle.

Juments de 4 ans et au-dessus. — 2e prime, méd. d'arg. et 400 fr., Leleu ; 4e pr., méd. de bronze et 200 fr., Leleu, Tilly, et Société de la Vallée de la Selle ; mention, Leleu et Société de la Vallée de la Selle.

Groupe d'au-dessus de 1 m. 60, type du Nord

Poulains entiers de 2 ans. — 1re prime, méd. d'or et 400 fr., Macarez ; 2e pr., méd. d'arg. et 300 fr., Leleu.

Etalons de 3 ans. — 1re prime, méd. d'or et 600 fr., Macarez ; 2e pr., méd. d'arg et 500 fr., Destombe-Lutun, Frelinghien ; 3e pr., méd. de br. et 400 fr., Halgrain, Vieux-Mesnil.

Etalons de 4 ans et au-dessus. — 1re prime, méd. d'or et 700 fr., Leleu, avec prix d'honneur pour l'ensemble de son lot ; 3e pr., méd. de br. et 500 fr., Société de la Vallée de la Selle.

Juments de 4 ans et au-dessus. — 1re prime, méd. d'or et 500 fr., Société de la Vallée de la Selle ; 2e pr., méd. d'arg. et 400 fr., la même ; 3e pr., méd. de br. et 300 fr., Leleu ; 4e pr., méd. de br. et 200 fr., Leleu, et la Société de la Vallée de la Selle ; mention, Fontaine, Trith-St-Léger, et Société de la Vallée de la Selle.

RACE BOVINE

Race bovine flamande (Mâles). — 1res prix, MM. Coudeville, Bambecque ; Gabet, Inchy ; 2e, Bouquet, Vieux-Berquin ; Boussel, Merville ; 3e, Grainmel, Vieux-Berquin ; Vaesken, Arnèke ; 5e, Ghestem, Verlinghem.

(Femelles) 1er prix, MM. Ghestem, Verlinghem ; 2e, Waesken, Arnèke ; 3e, Delerue-Dupire, Mons-en-Barœul ; Waesken, Arnèke ; 4e, Lepers, Wattrelos ; Podvin, Esquelbecq ; 5e, Ghestem, Verlinghem.

Race hollandaise et bleue du Nord. — 1er prix, MM. Langrand, Briastre ; Cardon, Saint Python ; Caudrelier, Jolimetz ; Gamez, Morenchies ; Delsart-Labalette, Croix ; 2e, Caudrelier, Jolimetz ; Ghestem, Verlinghem ; Cardon, St-Python ; Langrand, Briastre ; 3e, Delsart, Croix ; Gamez, Morenchies ; Delerue-Dupire, Mons-en-Barœul ; Ghestem, Verlinghem ; 4e, Lepers, Wattrelos ; Langrand, Briastre.

Prix d'ensemble : M. Langrand, Briastre.

Prix de championnat : M. Gabet, Inchy.

Les élections contestées DEVANT LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de préfecture, présidé par M. Grand, assisté de MM. Ricard et Regnier, a tenu audience hier après-midi et examiné une nouvelle série de protestations contre les opérations électorales du mois de mai.

L'ÉLECTION D'HAZEBROUCK

L'affaire la plus importante était celle d'Hazebrouck.

Au nom de M. Théry, protestataire, **Me Bulteel**, du barreau de Dunkerque, a déposé les conclusions suivantes, qu'il a développées :

« Plaise au Conseil de Préfecture,

« Considérant que la preuve est rapportée aux débats de l'ingérence abusive de l'autorité épiscopale dans l'exercice des droits civiques d'un ecclésiastique ;

« Que si ce fait ne peut plus être actuellement poursuivi et réprimé comme d'abus, il doit être retenu comme une manœuvre blâmable d'intimidation et un moyen de pression de nature à vicier la sincérité de l'élection contestée ;

« Considérant qu'il est également démontré que Warein et consorts ont distribué et fait utiliser des bulletins de vote, qui, pliés en quatre, étaient absolument transparents et dont la disposition typographique était telle qu'aucune addition ou modification n'était possible ;

« Que le Conseil d'Etat a toujours considéré de pareils faits comme devant entraîner l'annulation de l'élection ;

« Considérant en outre que la notoriété publique accuse Warein et consorts d'avoir fait des distributions anormales de secours en argent à un nombre considérable d'électeurs, qui étaient, aux cabarets Duverlie et autres, embauchés comme porteurs, mais auxquels il était déclaré qu'aussitôt après avoir voté ils pouvaient librement disposer de leur temps ;

« Considérant enfin qu'au cours du scrutin le président du bureau du canton Sud, en recevant les bulletins, les palpait avant de les entrer dans l'urne ;

« Qu'au cours du dépouillement du bureau du canton Sud dans la soirée du 5 mai, des bulletins ont été enlevés par un des assesseurs et remplacés par d'autres ;

« Qu'il est établi dès à présent qu'à ce même bureau sur cent bulletins comptés, il n'en a été retrouvé que 96, soit un manquant de quatre bulletins ;

« Prononcer l'annulation de l'élection du 5 mai et par suite de celle du 12 mai ;

« Subsidiairement ordonner l'enquête sur les faits ci-dessus ».

Appelé à témoigner au sujet d'une des allégations des protestataires, **M. Degroote**, conseiller général et conseiller municipal, a expliqué qu'une distribution de pain, dont on voulait lui faire un grief, n'avait été faite qu'en mémoire de son père et à l'occasion de la naissance de son fils.

Me Fauchille n'a pas eu de peine à réfuter, l'un après l'autre, les arguments apportés par M. Bulteel.

En ce qui concerne l'autorité épiscopale, elle n'est pas intervenue au moment des élections, mais bien longtemps auparavant. Seuls les journaux ont fait allusion dans leurs polémiques à des événements connus de tous depuis longtemps.

Les porteurs de bulletins n'ont pas été plus nombreux que ne l'autorise une décision du Conseil d'Etat ; quant à la transparence des bulletins, elle ne saurait être prouvée.

Enfin il n'y a eu aucune incorrection dans le dépouillement du scrutin, au témoignage d'adversaires mêmes de la liste de M. Warein. Les opérations ont été étroitement surveillées durant toute la journée.

Me Bulteel a insisté à nouveau sur la prétendue ingérence cléricale, à propos d'une réflexion attribuée par l' « Indicateur » d'Hazebrouck à M. le Doyen.

Naturellement, le secrétaire général de la Préfecture, **M. Allain**, commissaire du gouvernement, a appuyé les observations de Me Bulteel.

M. Allain conclut à l'annulation, d'abord, dit-il, à cause de l'ingérence de M. l'évêque Delamaire (sic). Si, ajoute-t-il, son intervention n'a pas eu lieu au moment des élections, elle a subsisté. « et je ne sais bien sûr qu'elle ne persiste pas encore » !! Il y a eu ingérence cléricale, « en raison de la grande autorité qu'a cet évêque dans le pays » !!

M. Allain a trouvé que les bulletins ont été libellés et imprimés de façon qu'on n'y puisse faire aucune modification. Il prétend que de simples dénégations ne peuvent pas détruire les allégations qu'il y a eu distribution d'argent dans les cabarets. Il estime étrange la distribution prolongée de secours faite par M. Degroote ! Il est tout disposé à croire, plutôt que les autres, ceux qui disent qu'il y a eu incorrection au moment du dépouillement du scrutin.

On avouera que tout cela est d'une logique faiblarde.

M. Allain n'en a pas moins demandé, sous ces prétextes, l'annulation des élections et, subsidiairement, que l'on fasse une enquête.

L'affaire a été mise en délibéré.

***

Voici, sommairement, les autres affaires appelées :

Mœuvres. — Protestations de MM. Duchemin et consorts contre l'élection de MM. Robas et Alfred Foulon, au premier tour ; du bureau électoral et de M. Alfred Foulon, contre l'élection des conseillers, au 2e tour.

En délibéré.

Montigny-lez-Clary. — Déféré du Préfet contre les opérations des premier et second tours ; protestations du maire contre l'élection de MM. Rousseaux et Vis-Rousseaux.

En délibéré.

Lambersart. — M. Baert se désiste de sa protestation. L'affaire sera donc rayée du rôle à la prochaine séance.

Mouchin. — Déféré du Préfet et protestation de MM. Devaux, Debuchy et consorts, contre les opérations électorales du 1er tour.

En délibéré.

Ostricourt. — Protestation de MM. Dupuis et consorts contre l'élection de MM. Defretin et Dutailly au 2e tour.

En délibéré.

Villers-Guislain. — Protestation de MM. Ch. Boutemy et consorts contre l'élection de M. Leroy Rémy, au 2e tour.

M. Cirier se présentait pour les protestataires. Me Spriet pour M. Leroy.

En délibéré.

Willies. — Protestation de M. Rousseaux Clovis, contre les élus et de MM. Cuvellier. Donné et consorts contre les opérations du 1er tour.

En délibéré.

Phalempin. — Protestation de MM. Facomprez et Willemot contre l'élection de l'adjoint au maire.

En délibéré.

***

Le Conseil de préfecture a rendu les arrêtés suivants :

Nomain. — La protestation est rejetée. Aucun des sept griefs apportés par les protestataires n'est retenu.

Lewarde. — L'élection de M. Henri Leroy est annulée.

Loobergbe. — M. Hantschoote est proclamé élu adjoint au maire au bénéfice de l'âge, malgré sa non-acceptation ; l'élection de M. Bécuwe en cette qualité est annulée.

Mailleucourt. — La protestation de M. Gervais Auguste contre l'élection de M. Paul Meunier, est rejetée.

Roncq. — La protestation de MM. Videlaine et Coppin contre les élections du second tour est rejetée.

Le Conseil constate notamment que la distribution de couvertures par M. Leurent était parfaitement licite dans les conditions où elle a été faite.

Leon-Plage. — La protestation de MM. Courcot et Devos est rejetée.

Valenciennes. — Il est donné acte à MM. Emile Petit, d'une part, et Eug. Delcourt et consorts, d'autre part, de leur désistement des protestations contre les élections des premier et second tours.

L'affaire est rayée du rôle.

Péronne. — La protestation de MM. Lemaire et consorts est rejetée.

Maretz. — L'élection de M. Dron-Dron (Camille) au premier tour, est annulée.

La protestation contre l'élection de MM. Vicaire-Casiez et Pérusse Charles, au 2e tour, est rejetée.

LES FUNÉRAILLES des victimes de l'aviation A DOUAI

(Détails complétant les dépêches de nos Informations du soir)

Les funérailles des deux officiers, victimes de l'accident de mercredi à La Brayelle, ont été célébrées vendredi matin au milieu d'une foule immense massée sur les trottoirs de l'hôpital militaire à l'église Saint-Jacques et de l'église à la gare.

Sur le parcours du cortège les habitants avaient arboré le drapeau garni de crêpe.

La levée des corps a été faite à onze heures, à l'hôpital militaire, par M. Plachot, curé de Dorignies, assisté de M. Levaast, vicaire à Saint-Jacques, et de M. Berna, aumônier militaire.

Les honneurs ont été rendus par une batterie du 41e d'artillerie, sous les ordres du capitaine Obez.

Les cercueils étaient recouverts de draperies tricolores et des uniformes des deux officiers et placés sur des affûts de canons.

La musique d'artillerie marchait en tête du cortège, derrière la croix.

Venait ensuite le clergé, puis les couronnes, très nombreuses, la prolonge du lieutenant Peignan et celle du capitaine Dubois.

Les prolonges étaient suivies des familles et des notabilités militaires et civiles.

Citons : MM. le général Cremer, commandant le 1er corps ; le général Gallet, commandant la 1re division d'infanterie à Lille ; le général Franck ; les généraux de brigade Miquel-Dalton, Bouchard, Famechon ; les colonels Hirschauer, inspecteur permanent de l'aéronautique au ministère de la guerre ; Richart, du 41e d'artillerie ; Benoît, du 84e d'infanterie ; Laboria, du 15e d'artillerie ; Mathieu, du 27e d'artillerie ; Boutitaux, commandant le parc aérostatique de Chalais-Meudon ; Battesti, commandant la 1re légion de gendarmerie.

MM. le capitaine Dutertre, commandant le centre d'aviation militaire de Douai ; le capitaine Nove-Josserand, du même centre ; les aviateurs militaires, capitaine Schneegans et lieutenant de Gensac, du centre de Châlons-sur-Marne ; le général en retraite Herment ; le médecin principal Ricout ; des officiers de tous grades et de nombreux corps de troupes de la région ; les sapeurs aérostiers de la Brayelle, etc.

Parmi les notabilités civiles, MM. Bertin, maire de Douai ; Hanotte et Godin, adjoints ; Le Glay, conseiller général ; Boissonnet, conseiller d'arrondissement ; de nombreux conseillers municipaux de Douai ; Jacomet, procureur général ; Dassonville, premier président ; Bosquet, président de chambre ; Legrand, président du tribunal civil ; Riff, conseiller ; Wauthy, président de la chambre de commerce ; Druon, président de la chambre des notaires ; Alfred Dupont, président de la Compagnie des mines de Courrières ; M. Delangle, vice-président de la Ligue nationale aérienne, de la section de Douai ; M. Masson, de la section d'Arras ; des délégations de l'Ecole des mines et des Anciens Sous-Officiers de Douai.

A la gare, des discours ont été prononcés par : M. le général Miquel-Dalton, au nom de la garnison de Douai ; Bertin, maire de Douai, au nom de la ville et de l'aviation douaisienne ; par le lieutenant de vaisseau Dutertre, au nom du Centre de Douai, et par le colonel Voyer, au nom de l'aéronautique militaire.

Manœuvre régionale de pompes à incendie et FÊTE AÉROSTATIQUE AU QUESNOY

Demain dimanche, aura lieu, sous la présidence de M. le chef de bataillon Botvin, commandant les sapeurs-pompiers de Lille, une manœuvre de pompes entre les sociétés de Bavay, Berlaimont, Catillon-sur-Sambre, Denain, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Maubeuge et Seins-du-Nord.

Programme de la journée :

Le matin tir à la cible à 200 mètres ; à 2 heures 1/2, sur la Place, réunion et formation du cortège, précédé de la musique municipale ; à 3 heures, réception à la Mairie ; causerie-conférence par M. Mahieu ; à 4 heures, revue du matériel, manœuvre d'ensemble, manœuvre de simulacre d'incendie et de sauvetage.

A l'issue de la manœuvre, départ d'un ballon cubant 600 mètres cubes.

COLLISION entre un train et un automobile

A FOUCARMONT (Seine-Inférieure)

Quatre roubaisiens blessés

Le bruit a couru pendant toute la journée de vendredi qu'un grave accident d'automobile s'était produit à Foucarmont (Seine-Inférieure), et que les victimes étaient des industriels roubaisiens.

L'accident est moins grave qu'on ne le disait tout d'abord.

Voici les brefs renseignements que nous avons pu obtenir :

M. Jean Cavrois-Lagache, son frère M. Auguste Cavrois, et son fils M. Paul Cavrois avaient quitté Roubaix jeudi après-midi, se rendant à Louviers. Ils se proposaient de coucher à Rouen.

Ils se trouvaient un peu avant neuf heures du soir à dix-huit kilomètres de Neufchâtel, à Foucarmont.

A ce moment, leur automobile eut à franchir une ligne de chemin de fer à voie étroite. On ne sait pas encore par suite de quelles circonstances la voiture heurta un train vicinal, la voie n'étant pas fermée.

Un choc assez violent se produisit et l'automobile fut renversé.

Le chauffeur Henri Dorny, qui habite à Roubaix, rue Ma-Campagne, fut assez grièvement blessé. Il avait deux côtes fracturées. MM. Jean et Auguste Cavrois portaient plusieurs plaies contuses à la tête, et M. Paul Cavrois a été assez fortement contusionné aux jambes.

Dès que l'accident a été connu, les parents de MM. Cavrois, M. Jean Cavrois fils, M. Vanoutryve-Cavrois et M. René Masurel se sont rendus à Foucarmont en automobile pour ramener à Roubaix les blessés.

Ceux-ci sont rentrés vendredi soir dans notre ville.

UN HOMME tamponné par un train a la jambe broyée

A HELLEMMES

Jeudi, vers dix heures et demie du soir, un ouvrier tourneur en cuivre, M. Henri Dewaele, 38 ans, demeurant à Fretin, a été surpris, près de la barrière Saint-Georges, par un train de la ligne de Armentières.

Le malheureux, projeté sur le rail, a eu la jambe droite sectionnée à hauteur du genou.

Il est resté sur l'accotement de la voie ferrée sans secours d'aucune sorte jusqu'à 3 heures 1/2 du matin.

A ce moment il fut aperçu par un mécanicien du dépôt de Fives qui se rendait à son travail. Celui-ci fit le nécessaire pour que le blessé fut transporté à l'infirmerie du dépôt.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bournoville, Henri Dewaele a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le CRIME de CAMBRAI

Noël persiste à dire qu'il n'est point l'auteur des notes écrites sur le carnet de Mme veuve Mollet. Le juge d'instruction, envisageant l'hypothèse d'un complice, a fait comparaître plusieurs personnes à la sûreté, pour fournir leurs empreintes digitales.

L'attentat de Wattrelos

M. Houeix a confronté vendredi Yvo Huys avec son patron, M. Jules Leclercq-Grimonprez, fermier au hameau de la Martinoire.

Le fermier a déclaré que le dimanche 9 juin, il s'était levé à 3 heures 1/2 du matin, s'était occupé de l'étable avec son ouvrier et que celui-ci s'était ensuite rendu pour biner un champ de betteraves.

Il l'y vit travailler activement vers huit heures, fit une promenade dans ses champs puis rentra. Une demi-heure plus tard Yvo Huys venait lui raconter qu'il avait fait rentrer une génisse dans la pâture.

Confronté avec son patron, l'ouvrier agricole déclara qu'il avait dit la vérité, raconta de nouveau qu'il s'était mis à la recherche d'un nid de verdière réclamé par la petite Wacheux, nid qui était placé dans un gros saule dressé le long du gravier de la Martinoire. Après cette recherche Huys avait mangé, fumé une pipe et

Cours des Marchés à terme en laines, cotons et cafés, du 21 juin 1912

Roubaix-Tourcoing T.U.

MOIS	COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roub.	COTE 4h.30 Tourc.	OFFRES achet.	OFFRES vend.
Juin	5 80	5 80	5 80	—	—
Juillet	5 77 1/2	5 80	5 80	5 80	5 82 1/2
Août	5 77 1/2	5 80	5 80	—	—
Septembre	5 75	—	—	—	5 80
Octobre	5 75	5 75	—	5 77 1/2	—
Novembre	5 75	5 77 1/2	5 77 1/2	5 75	5 80
Décembre	5 72 1/2	—	5 75	5 75	5 77 1/2
Janvier	5 72 1/2	5 75	5 75	—	—
Février	5 70	5 70	5 70	—	—
Mars	5 70	5 70	5 70	—	—
Avril	5 67 1/2	—	—	—	—
Mai	5 67 1/2	5 70	5 70	—	—
Tendance					
Ventes		231.000 k.			

MOIS	Anvers T.B. COTE de 11 h. 30 précéd	jour	soir	Le Havre Laines Mérinos COTE 4 h. 45 précéd	jour	soir
Juin	5 80	5 80	5 80	169 50	169 50	169 50
Juillet	5 75	5 75	5 75	170 50	170 50	170 50
Août	5 725	5 725	5 72.	171 50	171 50	171 50
Septembre	5 725	5 725	5 725	172 50	172 50	172 50
Octobre	5 70	5 725	5 70	172 50	172 50	172 50
Novembre	5 70	5 70	5 70	172 50	172 50	172 50
Décembre	5 70	5 70	5 70	172 50	172 50	172 50
Janvier	5 675	5 675	5 675	172 50	172 50	172 50
Février	5 65	5 65	5 65	175	175	175
Mars	5 65	5 65	5 65	175	175	175
Avril	5 625	5 625	5 625	175	175	175
Mai	5 625	5 625	5 625	175	175	175
Tendance		Soutenue			Calme	
Ventes		100000	165000	00	00	00

MOIS	Le Havre COTONS précéd	jour	soir	Le Havre CAFÉS précéd	jour	soir
Juin	77 50	77 87	78 50	85 75	85	85 25
Juillet	77 12	77 37	77 87	85 75	85	85 25
Août	77 37	77 50	77 87	85 25	85 50	85 75
Septembre	77	77 25	77 75	85 25	85 50	85 75
Octobre	76 25	76 37	76 87	86 25	85 50	85 75
Novembre	75 62	75 62	76 12	85 25	85 50	85 75
Décembre	75 37	75 50	76	85 25	85 50	85 75
Janvier	75 12	75 25	75 62	85 25	85 50	85 75
Février	75 35	75 37	75 62	85 25	85 0	85 75
Mars	75 25	75 37	75 87	85 75	85	85 25
Avril	75 25	75 37	75 87	85 75	85	85 25
Mai	75 12	75 37	75 75	85 50	84 75	85
Tendance		Soutenue			Calme	
Ventes		7200	1900	2450	10000	2000 12000

MOIS	New Orléans COTONS précéd	jour	New-York COTONS précéd	jour	New-York CAFÉS précéd	jour
Juin	12 06	12 07	11 12	11 12	13 54	13 60
Juillet	12 09	12 07	11 18	11 17	13 57	13 63
Août	11 28	11 27	11 28	11 27	13 67	13 73
Septembre	11 71	11 71	11 35	11 33	13 76	13 82
Octobre	11 60	11 61	11 45	11 45	13 81	13 84
Novembre	11 61	11 62	11 50	11 50	13 81	13 88
Décembre	11 63	11 64	11 56	11 56	13 88	13 94
Janvier	11 68	11 69	11 54	11 53	13 88	13 94
Février	11 71	11 71	11 57	11 57	13 85	13 90
Mars	— —	— —	11 65	11 64	13 92	13 96
Avril	— —	— —	— —	— —	13 93	13